

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE

Association des agences-conseil en communication (AACC)

Le « programme IIN/métiers de la création »

La diversité et la mixité sociale et culturelle sont une source d'émulation et donc de créativité dans les entreprises : c'est partant de ce constat que l'AACC s'est rapprochée de l'association Les Déterminés pour faire de l'inclusion de la diversité une réalité dans les agences. L'AACC et l'association ont créé le « programme IIN » de sensibilisation, d'orientation, de remise à niveau, et de préparation à l'intégration d'un emploi de créatif en agence de publicité.

Lancé en novembre 2021 pour une durée de 9 mois, le programme d'adresse à 18 jeunes de 18 à 25 ans, résidant en Île-de-France et inscrits à Pôle emploi. Il est totalement gratuit.

Ce programme est conduit par l'AACC, en partenariat avec l'association Les Déterminés, avec le soutien de l'AFDAS et de Pôle emploi. Les jeunes seront accueillis en contrat de professionnalisation (pour une durée de 6 à 12 mois) au sein des agences membres de l'AACC, qui ont souhaité devenir partenaires du programme.

Objectifs : proposer de nouveaux talents aux agences, et permettre aux jeunes de développer leur potentiel créatif et leur réseau. Les agences de communication ont à cœur de constituer des équipes de créatifs à l'image de la société actuelle, pour mieux comprendre et donc mieux cibler la communication de leurs clients.

2 parties du programme :

→ partie 1 : la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)

Pour permettre à des jeunes issus des Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) avec peu de qualification de franchir les obstacles réels ou psychologiques d'intégrer ces agences, il faut une étape pour les sensibiliser aux codes professionnels, consolider leurs savoirs et surtout les aider à révéler et/ou à valoriser leurs potentiels créatifs, appelée Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) ;

→ partie 2 : contrat de professionnalisation de 6 mois en agence

La POEC débouche sur un recrutement en contrat de professionnalisation d'une durée minimum de 6 mois sur les métiers de :

> assistant concepteur-rédacteur,

- > assistant motion designer,
- > assistant directeur artistique,
- > assistant Web Designer.

Après 3 années de programme expérimental réussies, le titre pourra être certifié au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

L'AACC envisage de créer en 2022-2023 un parcours similaire dédié aux métiers de la production.